

# SONY

DU 06 AVRIL AU 05 JUILLET 2017

## Capturez l'extraordinaire



# 100€

**REMBOURSÉS\***  
pour l'achat d'un Xperia™ XZ  
chez Orange ou Sosh.fr



Lors de vos appels, il est recommandé d'utiliser le kit piéton.

## XPERIA XZ



\*Voir modalités de l'offre au dos.  
DAS XZ : 0,85 W/kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

## Offre Sony « 100€ remboursés sur votre Smartphone Xperia™ XZ chez Orange ou Sosh.fr »

Offre valable du 06/04/2017 au 05/07/2017 inclus

### COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE :

#### Achetez votre smartphone Xperia XZ

- 1 **Achetez entre le 06/04/2017 et le 05/07/2017 votre Smartphone Sony Xperia XZ** uniquement chez Orange ou Sosh.fr, et bénéficiez de 100€ remboursés dans la limite du prix payé. Envoyez votre dossier de participation complet en suivant les étapes ci-dessous :

#### Inscrivez-vous en ligne

- 2 **Rendez-vous sur le site Internet [www.promotion-sonymobile.com](http://www.promotion-sonymobile.com), cliquez sur votre offre** (le module sera en ligne jusqu'au 20/07/2017)  
- Complétez et imprimez le formulaire de participation en ligne

#### Constituez votre dossier

**Joindre** à votre formulaire de participation, les éléments mentionnés ci-dessous :

- 3 **L'original du code SI de votre Xperia** à découper sur l'emballage conforme à l'exemple ci-contre et figurant dans la liste suivante :  
Xperia XZ : 1305-0605 / 1305-0606 / 1305-0604
- 3 **L'original de votre ticket de caisse ou de votre facture d'achat**, en entourant impérativement la date d'achat, la référence et le prix TTC du produit (si ces éléments ne sont pas clairement entourés, votre demande ne pourra être traitée et sera considérée comme nulle).
- 3 **Vos coordonnées bancaires à saisir en ligne : Un IBAN + BIC\*\* présents sur votre RIB** (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser)



\*\* L'IBAN commence par FR (ou MC pour les comptes tenus à Monaco) et est suivi de 25 caractères, le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier un établissement bancaire.

#### Envoyez votre dossier (les frais d'envoi ne seront pas remboursés)

- 4 **Envoyez le tout, sous pli suffisamment affranchi au plus tard le 20/07/2017** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale de l'opération :  
100€ REMBOURSÉS SONY XPERIA XZ - ORANGE  
OPÉRATION N°9697  
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

#### Réception de votre remboursement

- 5 Vous recevrez votre remboursement de 100€ correspondant à l'achat de votre du produit indiqué sur votre ticket de caisse ou votre facture par virement bancaire dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre dossier complet et conforme.  
Modalités disponibles sur [www.promotion-sonymobile.com](http://www.promotion-sonymobile.com) ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 01 78 40 51 43 (Appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et jusqu'à 17h30 le vendredi.

Offre valable du 06/04/2017 au 05/07/2017 pour les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Monaco, Corse et DROM(1) (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), et COM Zone Euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin). Non cumulable avec toutes autres promotions en cours et limitée à une seule demande de remboursement par foyer (même nom, et/ou même adresse, et/ou même IBAN-BIC). Offre valable sur des produits neufs non reconditionnés. Frais de participation à la charge des participants. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non-conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. Aucune demande ne sera acceptée si le prix d'achat est inférieur au montant du remboursement de l'offre. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse correspondant-cl@highco.com.

Sony est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Corporation. Xperia™ est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Mobile Communications AB. Toutes les autres marques commerciales ou marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. © 2017 Sony Mobile Communications France, RCS de Nanterre 390 711 323, 49-51 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, France.

DAS Xperia XZ : 0,85 W/Kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille.

(1) Si vous êtes établi en DROM COM (Zone Euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.